Les demandes d'annulation d'Elections devant le Conseil de Préfecture

Le Conseil interdépartemental de Préfecture du Nord et du Pas-de-Calais a rendu les arrêtés suivants concernant les demandes d'annulation d'élections :

A Raches. — MM. Delevallée, Garçon, Frangère, Grandsu, Sens, Théry, Briquet, Defrance, Defer, Derosine sont proclamés élus au 2e tour. L'élection de M. E. Hurtrez est annulé.

A Bersillies. — M. Comez est élu au 2e tour.

A La Bassée. — Les auteurs de la protestation se sont désistés pour le premier tour et celle du deuxième tour est rejetée.

A Aniche. — Le Conseil de préfecture a estimé que le tract violent émanant des communistes qui ont été élus n'est pas de nature à modifier le résultat du scrutin.

Mais il annule l'élection de MM. Deregnaucourt et Delattre, qui sont beaux-frères de deux candidats élus ayant obtenu plus de voix qu'eux.

A Cuinin. — Les protestations de MM. Lebrette et Huret, pour le premier et le deuxième tours, sont rejetées. L'une d'elles visait le cas de M. Dumon qu'on prétendait inéligible. Le conseil estime que la preuve de cette inéligibilité n'est pas rapportée.

A Aubry. — Le conseil décide que MM. Railly, Hourdequin, Barbieux, Debusy sont élus au premier tour et que MM. Lande, Lequimme, Demarque et Douchement sont élus au deuxième tour.

L'élection de MM. Carpentier et Andegon est annulée.

A Bersée. — Les faits de prétendue corruption sont rejetés par le conseil.

En ce qui touche certains bulletins, les uns tachés, les autres portant 16 noms au lieu de 15, le conseil décide que les candidats suivants sont proclamés élus : MM. Mouchon, Blondeau, Moutel, Bart, Degain, Maurice Moutel, Mayolle, Louis-Joseph Moutel, Lorlhoir, Duriez, Pasbecq, Ballet, Billouez, Delval, Wardavoir, Lestriez, Mayette.

L'élection de MM. Léon Moutel et Facq est annulée.

A Capelle-en-Pévèle. — La protestation basée sur la publication de tracts injurieux est rejetée; ces tracts ayant constitué une réponse à des manœuvres injurieuses précédentes.

A Hantay. — Sont élus au premier tour : MM. Maillard, Billebière, Lheureux et Nicolas Leclercq.

Les opérations du deuxième tour sont annulées, le maire ayant d'abord proclamé, au premier tour, 5 élus et ayant, par la suite, avisé les électeurs qu'il y en avait huit.

A Hem. — La protestation est rejetée, tant en ce qui concerne le transport en voiture des électeurs malades ou infirmes que l'affiche injurieuse qui avait été incriminée.

Sont donc élus : MM. Thieffry, Campagne, Delmet, Jansoone, Beghin, Delesalle, Calleau, Brissart, Goube, Delattre, Prévot, Gauquié, Deleruse, Lallart, Hennebel, Lepiat, Roussel, Boussemart, Tréfel, Duhamel, Desmet, Devos, Debaisieux.

A Milonfosse. — L'élection de M. Germain Liénard est annulée. M. Emile Enoch est proclamé conseiller municipal au bénéfice de l'âge.

A Neuvilly. — M. Paul Lorriaux est proclamé élu au deuxième tour.

A Pont-à-Marcq. — Le Conseil proclame élus : MM. Vallet, Perillat, Trublin, Dumoulin, Pollet, Suin, Bacquet, Cloart, Darnes, Deroubaix, Albecq.

A Sainte-Marie-Cappel. — Sont proclamés élus : MM. Decuyper, Schrevere, Ameloot, Ellebooda, Joseph Leroy, Decherf, Lescieux, Vanhée, Isaie Leroy, Berthelloot, Robert Remi, Derain.

A Sebourg. — M. Marcel Louvrier est proclamé élu avec le douzième rang. L'élection de M. Delfosse est annulée.

A Saint-Vaast. — L'élection de M. Aimé Dhaussy est annulée.

A Tourmignies. — M. Masse est proclamé élu.

A Werwicq-Sud. — Sont proclamés élus : MM. Vanrullen, Blick, Delannoy, Delmotte, Dumortier, Dal, Six, Calrix, Houzez, Yutlenhove, Cartier, Dalle, Hollebeke, Dorny, Vandermerch, Beulin.

Protestations rejetées. — Les protestations ont été rejetées dans les communes suivantes :

A Annappes, à Bruay-sur-l'Escaut, à Bouchain, à Cagnoncles, à Capelle-en-Ecellion, à Château-l'Abbaye, à Curgies, à Deheries, à Eccles, à Ecuelin, à Escaudin, à Estrun, à Esmarl, à Fenain, à Ferrière-la-Grande, à Fretin, à Frelinghien, à Hargnies, à Haspres, à Haucourt, à Hérin, à Onnaing, à Inchy, à Lallaing, à Le Cateau, à Le Quesnoy, à Lesdain, à Lesquin, à Levarde, à Lezennes, à Malo-les-Bains, à Marcoing, à Marcq-en-Barœul, à Monchaux, à Neuville-Saint-Rémy, à Oxelaere, à Paillencourt, à Querenaing, à Saint-Rémy-du-Nord, à Sin-le-Noble, à Teleghem, à Troisvilles, à Vieux-Mesnil.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 26 juin 1929

Soleil : Lever à 3 h. 50 ; coucher à 19 h. 56.
Lune : Lever à 20 h. 03 ; Coucher à 7 h. 30.
Aujourd'hui : Ste-Eloise. Demain : Ste-Adèle.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 25 juin 1929 à 18 heures.

Baromètre : 761 m/m 5 ; Hausse depuis la veille à 18 heures, 3 m/m 1.

Thermomètre : Fronde 11°8 ; Minima, 9° atteint à 6 heures ; Maxima, 14°6, atteint à 11 heures.

Etat hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures, 0 m/m 3 ; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Nord-Nord-Ouest ; Etat du ciel : couvert.

Temps probable pour mercredi : frais, quelques pluies.

Office national. — Région Nord : assez beau temps, ciel nuageux avec éclaircies, vent du secteur Nord, 4 à 7 m. Minimum sans changement sur la nuit précédente.

MARIAGE. — Hier, a été célébré à Bergues, le mariage de Mlle Thérèse Barbez, fille de M. Gaston Barbez, premier adjoint au maire de Bergues, imprimeur, directeur du Journal de Bergues et de Mme, née Dents, avec M. Maurice Seize, brasseur-malteur, fils de M. Maxime Seize-Delplace, brasseur-malteur à Coudekerque-Branche.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

Après le tragique incident de Fives

Les inculpés remis en liberté

A la suite du tragique incident qui se déroula rue du Long-Pot à Fives-Lille dans la nuit du 15 au 16 juin au cours duquel l'ouvrier socialiste Henri Dillies fut écrasé et tué par deux autos et un camion transportant des membres des « Jeunesses Patriotes », M. Richard, juge d'instruction, avait mis en état d'arrestation deux des conducteurs des véhicules : Paul Wattine, 23 ans, industriel à Roubaix et Georges Dewynck, chauffeur à Lille. Tous deux sont inculpés d'homicide involontaire et de délit de fuite.

Le troisième automobiliste n'a pas encore été découvert par la justice.

Toute la semaine M. Richard a entendu de nombreux témoins à charge et à décharge et bien entendu les dépositions sont dee plus contradictoires.

Il reste encore plusieurs témoins à entendre par le magistrat et notamment M. et Mme Crapez, dans l'établissement desquels M. Raphaël D... prétend avoir entendu dire par des jeunes gens : « Nous avons écrasé un type rue du Long Pot ».

Après l'interrogatoire des derniers témoins M. Richard, procédera aux confrontations.

On estime, au Palais, que l'instruction de cette affaire sera longue.

Les deux inculpés arrêtés étant domiciliés et connus, M. Richard a sur a demande de leurs défenseurs, Mes Bataille et Boyer-Chammard, accordé hier, leur mise en liberté provisoire.

Paul Wattine a été mis en liberté sous caution ; Georges Dewynck a été relâché purement et simplement.

Le Parti Socialiste organise samedi prochain une manifestation de protestation

Le Parti Socialiste nous communique :

« Réuni afin de délibérer sur la mise en liberté provisoire des auteurs du drame de la rue du Long-Pot, le Bureau de la Section Lilloise du Parti Socialiste a décidé d'organiser une manifestation de protestation contre ce qu'il appelle « la libération des coupables ».

« Dans ce but, il convoque la population, samedi, dès 18 heures 30, Grand'Place.

« A 19 heures précises, la démonstration se mettra en branle. Par la rue Nationale, le boulevard de la Liberté, elle se rendra Place de la République, où, devant la Préfecture, se tiendra un meeting en plein air.

« Ceints de leurs écharpes, les députés socialistes du Nord, prendront la tête de la manifestation de protestation ».

Le journal « L'Enchaîné » poursuivi pour apologie de meurtre

Nous avons relaté hier que M. Eugène Blondel, gérant du journal communiste l' « Enchaîné », avait été arrêté lundi après-midi, dans le cabinet de M. Hénaut, juge d'instruction, où il avait été convoqué.

C'est à la suite d'un article paru dans cette feuille le 18 juin dernier, concernant la mort de M. Henri Dillies, sous le titre : « Les Bourgeois assassins à l'œuvre », que M. le Procureur de la République fit ouvrir une information contre le journal communiste, pour apologie de meurtre.

L'article incriminé n'étant pas signé par son auteur, c'est le gérant du journal, M. Eugène Blondel, un vieillard de 64 ans, hospitalisé à l'Hospice général, qui fut déclaré responsable.

Après avoir passé la nuit à l'infirmerie de la Maison d'arrêt, M. Blondel, dont l'état de santé laisse à désirer, a été conduit à l'Hôpital Saint-Sauveur.

C'est Me Delvallée, avocat, qui s'occupera de la défense de l'inculpé.

Une perquisition

A la suite de l'information ouverte contre l' « Enchaîné », M. Sales, commissaires aux délégations judiciaires a opéré une perquisition dans les bureaux et à l'imprimerie où s'imprime le journal communiste.

Le copie originale de l'article en question ainsi que les flancs qui ont servi à l'imprimer ont été saisis.

Un Polonais fut déchiqueté par un obus à Bailleul

Bailleul possède au lieudit « le Nouveau-Monde », à deux kilomètres de l'agglomération, un camp de désobusage soumis au contrôle de l'Etat. Un nombre relativement important d'ouvriers, en majorité étrangers, y travaille continuellement à ramasser et à désamorcer les munitions trouvées sur place ou ramenées de toutes les parties de la région. On se souvient qu'à cet endroit, peu après l'armistice, une formidable explosion, qui produisit l'effet d'un tremblement de terre, fit disparaître un train entier de munitions, creusa une excavation comme un cratère de volcan et tua plusieurs personnes à des centaines de mètres à la ronde.

Lundi, vers 15 heures, une détonation insolite éveilla l'attention du contremaître, M. Fédotoff. Il accourut aussitôt vers le lieu de l'explosion et vit, étendu par terre, couché sur le dos, un de ces ouvriers nommé Sziackta Bronislaw, né en 1903 à Kolzi et habitant à Bailleul, rue de Lille. Le malheureux avait la moitié de la face en bouillie, les mains sectionnées à hauteur des poignets et des blessures multiples sur tout le corps. La mort avait été instantanée.

L'enquête menée par la gendarmerie de Bailleul s'est limitée à la constatation de l'accident. Le travail de cet ouvrier consistait à niveler le sol et à ramasser les engins qu'il portait dans une tranchée voisine creusée pour les recevoir. On suppose que Sziackta aura glissé en portant un obus, que le choc aura fait éclater. Il avait la réputation d'un homme très prudent, ne faisant jamais aucun excès de boissons.

M. Fernand Payen, originaire de Lille, a été élu bâtonnier au Barreau de Paris

Le nouveau bâtonnier, M. Fernand Payen, vient d'être élu par 655 voix sur 791 votants.

M. Fernand Payen est né à Lille en 1872. Il est entré au barreau en 1842. Il fut secrétaire de la conférence ; secrétaire de M. Poincaré.

A la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Je veux d'abord confirmer à la Chambre, dit-il, que le poste d'Ait-Yacoub est débloqué et que la situation est rétablie depuis le 19 juin au soir. Il n'y plus eu un seul coup de fusil sur le front Ait-Yacoub-El Bordj. La vaillante garnison a été ramenée en arrière. La situation est donc redevenue ce qu'elle était avant l'attaque. La question est de savoir s'il s'agit d'un incident, comme il s'en produit fatalement, ou si c'est le commencement d'une vaste opération dans l'Atlas et dans le Tafilalet ».

Le Ministre explique alors que la dissidence est maintenant réfugiée dans les montagnes de l'Atlas, dans les palmeraies du Tafilalet et les déserts du Rio-Del-Oro ; les hommes y sont professionnellement guerriers. Nous sommes près de ces régions, victimes plutôt d'actes de banditisme que d'actes de guerre.

On nous dit : « Prenez des mesures de police et de représailles ; envoyez l'aviation. Le remède serait pire que le mal, parce que ce serait frapper les populations qui souhaitent notre protection et vivent, elles-mêmes, sous la terreur de ces bandes. Cela n'est pas une méthode française. (Applaudissements).

D'autres nous disent : « Un peu de courage, envoyez des forces au Tafilalet ; pénétrez-y, pacifiez-le ».

Pas d'opération de grande envergure

« J'ai soumis cette idée au général Vidalon, commandant supérieur des troupes du Maroc. Il m'a répondu : **« Il est absolument inutile d'aller au Tafilalet, on ne ferait que reculer la ligne de dissidence en la rendant plus meurtrière. Si l'on employait la manière forte, il faudrait occuper à la fois le Tafilalet, l'Atlas, le Rio del Oro ».**

C'est un autre plan qui est en application depuis la fin de la guerre du Riff, pénétration pacifique, où la force ne se montre, selon le mot de Lyautey, que pour ne pas avoir à servir. C'est ainsi que la ligne de dissidence doit être peu à peu réduite.

L'occupation d'Ait-Yacoub et d'El Bordj

« Estce que l'occupation des postes d'Ait-Yacoub et d'El Bordj a été faite en dehors de l'avis du Résident et des hauts responsables ? Nullement, déclare M. PAINLEVÉ. Cette occupation a été faite après l'avis donné par les chefs, qu'elle serait facile et fructueuse.

« Il n'y a pas eu la grande marche en avant sur l'Atlas, à l'insu des grands responsables, comme on l'a dit. **Ces postes ont été occupés pour empêcher les incursions et même les prévenir.**

M. PAINLEVÉ répète qu'il ne s'agit pas d'une expédition, la garnison étant attaquée, le commandant Emmanuel, couvert d'ailleurs par le colonel commandant le territoire, décida une sortie pour se dégager ».

Puis le Ministre raconte comment la sortie du commandant Emmanuel avait réussi. Mais comment, au retour, pendant la retraite, son arrière-garde fut surprise, selon la tactique habituelle aux Marocains.

Après avoir rendu hommage au commandant Emmanuel et à ses hommes qui n'ont fait qu'exécuter les ordres qui leur étaient donnés, **M. Painlevé affirme que les événements actuels n'ont aucun rapport avec ceux du Riff qui constituèrent le plus grand péril que notre Afrique du Nord ait connu.** « Je tiens à rassurer toutes les familles de France encore sous l'impression de la guerre du Riff. Rien de pareil n'est à redouter. (Applaudissements).

Le ministre expose en terminant quelles mesures, le gouvernement tout entier est d'accord, pour prendre avec sang-froid, afin de reconstruire les routes, les chemins de fer, adapter l'armée d'Afrique aux conditions actuelles, en évitant autant que possible ce qui pourrait justement émouvoir l'opinion publique ou mouvoir une émotion parlementaire. (Appl. nombreux bancs).

Puis M. de WARREN prend la parole.

Le député de Meurthe-et-Moselle expose sa conception de l'armée d'Afrique qui, dit-il, a une mission de police spéciale à remplir.

La Chambre décide ensuite de tenir une séance de nuit pour terminer le débat sur le Maroc.

La manifestation des A. C. de dimanche donne lieu à un vif débat

Le Président annonce alors les interpellations de MM. Planche et Henri Haye sur l'interdiction de la manifestation des anciens combattants par le ministre de l'intérieur.

M. TARDIEU demande le renvoi à la suite.

M. PLANCHE proteste contre l'interdiction de la manifestation, contre les procédés employés pour la faire échouer et en diminuer la portée. (Appl. divers bancs).

M. Henri HAYE : je n'ai pas d'idées préconçues contre le ministre de l'intérieur. Mais j'ai le droit de m'insurger contre un communiqué tendancieux contraire à la réalité qui prétend que nous étions 2.300. Rien qu'à la salle Wagram, nous étions bien 8.000 résolus à scuter notre opinion. (Appl.)

La déclaration de M. Tardieu

M. TARDIEU montre à la tribune, « Pourquoi le gouvernement décida-t-il de ne pas recevoir l'adresse de la Confédération, dit le ministre, c'est parce qu'elle n'était rien moins que correcte et qu'aucune conversation préalable n'avait eu lieu avec le gouvernement ni avec la Préfecture de police.

M. Tardieu ajoute qu'il ne veut pas discuter des effectifs, il n'y avait pas plus de 3.500 personnes, dit-il, mais peu importe.

Et le ministre attire l'attention des anciens combattants sur le danger qu'il y aurait pour eux à se laisser entraîner par certains partis qui veulent se servir d'eux. (Appl.)

Par 291 voix contre 266...

Le Ministre demande ensuite le renvoi des interpellations à la suite au nom du Gouvernement et **pose la question de confiance.**

M. FROSSARD déclare alors : « Vous venez, M. Henri Haye, de démontrer que sous un ministère de concorde nationale, on peut diviser ainsi les meilleurs éléments de cette union nationale. Au nom du parti socialiste, je déclare que nous voterons contre le renvoi à la suite.

M. BLAISOT adjure MM. Haye et Planche de retirer leurs interpellations.

M. Henri HAYE voudrait que M. Tardieu apportât quelques apaisements aux A. C., afin que la Chambre ne se laisse pas entraîner dans une manœuvre politique.

Le ministre proteste de ses bons sentiments pour les A. C. et ajoute : « M. Frossard, qui n'oublie jamais de faire de la politique, a donné son sens au vote qui va être émis. Je me tourne donc vers la majorité. (Appl. à droite).

C'est au milieu d'une Chambre très nerveuse que le Président met aux voix le renvoi à la suite des interpellations Planche et Haye.

Ce renvoi est prononcé par 291 voix contre 266. Le Gouvernement a donc une majorité de 25 voix.

Le projet de conciliation et d'arbitrage des conflits du travail a été adopté

Au début de la séance d'hier matin, la Chambre a adopté d'abord sans débat le projet de loi donnant un effet rétroactif aux dispositions de la loi du 26 mars 1927, concernant la taxe perçue à l'occasion de la délivrance ou du renouvellement de la carte d'identité d'étrangers.

Puis elle reprend la discussion du projet sur la conciliation et l'arbitrage dans les conflits du travail.

M. NICOLLE, député du Nord, demande et fait adopter que les délégués des parties qui entrent en conversation appartiennent à l'établissement ou aux établissements en cause.

Quelques autres modifications de détail sont également apportées aux textes de la commission.

M. Deligne fait préciser que lorsque l'initiative d'une nouvelle conciliation émanera du ministre ou du préfet du département, ces derniers désigneront les conciliateurs en présence desquels se réuniront les représentants des parties. Ce texte a pour objet de donner au ministre et au préfet la faculté de choisir parmi tous les citoyens honorables et compétents susceptibles de devenir de précieux conciliateurs.

M. PAYEN soutient un amendement aux termes duquel les représentants des syndicats assisteraient seulement à la seconde entrevue.

Cet amendement est combattu par M. LOUCHEUR, ministre du Travail et par la Commission.

— Avec ce texte, dit M. LOUCHEUR, les ouvriers auraient intérêt à faire échouer la première entrevue, afin qu'à la seconde les syndicats soient représentés.

M. NICOLLE se déclare persuadé que les conflits infimes pourraient être réglés plus facilement dès la première conversation, en l'absence des syndicats et que, dans les conflits plus importants, on passera de suite à la seconde entrevue.

M DURAFOUR, président de la Commission, proteste.

M. PAYEN retire finalement son amendement. La Chambre vote ensuite les autres articles du projet.

L'ensemble est adopté par 575 voix contre 12.

AU SENAT

La politique forestière

Mardi après-midi, au Sénat M. Néron développe son interpellation sur les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre en œuvre la politique forestière préconisée au point de vue fiscal et social par le Conseil national économique.

M. Hennessy lui répond qu'il demandera au fisc d'accorder de longs délais pour l'acquittement des droits de la succession. Il préconise ensuite pour lutter contre les incendies de forêts de limiter ces dernières par carrés séparés. D'autre part, le ministre a déjà obtenu un supplément de 13 millions pour le reboisement et un accroissement notable de personnel.

En conclusion, M. Hennessy affirme qu'il fera tous ses efforts pour conserver et développer la forêt en France.

Le Sénat vote ensuite un ordre du jour de confiance dans le gouvernement pour « la prompte réalisation des réformes préconisées par le Conseil national économique en ce qui concerne le régime fiscal et successoral des bois et forêts ».

Avant de lever la séance, la Haute Assemblée adopte divers projets, dont celui relatif à la répression des fraudes et celui portant modification des droits de douane sur les blés, le bétail, et la viande.

Sunlight Savon

(VOIR ANNONCE EN DERNIÈRE PAGE)

Tombée dans l'eau bouillante une fillette a succombé à Calais

Lundi matin, la dame Duvellard-Pottez, dont le mari est blanchisseur à la Sole Artificielle, se préparait à nettoyer le parquet de son appartement au premier étage de l'immeuble formant l'angle du boulevard Gambetta et de la rue Alfred Delcluze, à Calais.

Elle avait déposé, sur le plancher, une petite bassine remplie d'eau bouillante.

Autour d'elle jouaient ses enfants, deux jumeaux, le petit Marcel et la petite Ginette, nés le 7 janvier 1927.

Tout à coup, dans un moment d'inattention de la ménagère, le garçonnet, qui jouait avec un bâton, fouetta la petite Ginette et celle-ci marchant à reculons, vint tomber dans la bassine.

Aux cris poussés par l'enfant, la maman se retourna et se précipita vers la fillette qu'elle arrachait aux morsures de l'eau bouillante.

La pauvre petite portait, hélas, des brûlures profondes et, en dépit des soins que lui prodigua le docteur Houard, appelé par les voisins, elle succomba hier matin à 11 heures après une nuit et un jour d'atroces souffrances.

Un valet de chambre emporta 60.000 francs d'argenterie à Haubourdin

Un vol qui permet de constater chez son auteur une singulière audace, a été perpétré dimanche chez M. Auguste Crépy, avenue de l'Abbaye, à Haubourdin.

Le 16 juin dernier, M. Crépy prenait à son service, comme valet de chambre, par l'intermédiaire d'un bureau de placement de Lille un nommé Louvet André, âgé d'environ 35 ans muni de références élogieuses. Le valet de chambre, qui disait avoir une sœur à Lille, entra de suite en fonctions.

Poli, obséquieux même, ayant déjà sans aucun doute un but précis, il s'entoura discrètement près du personnel, de renseignements, dont le moindre eût dû attirer l'attention sur lui.

C'est ainsi qu'il sut qu'il y avait dans la maison de l'argenterie, représentant une somme importante et l'endroit où elle se trouvait.

Ayant établi son plan, il s'en empara, emballa couverts, vasee, linge de table de grande valeur, etc... et mit le tout dans une valise.

La cave lui servit pour accomplir cette besogne.

Pour mettre une certaine distance entre lui et ceux qui ne manqueraient pas de le rechercher sitôt le vol connu, il partit le dimanche à 4 heures du matin, enlevant une bicyclette appartenant au frère du jardinier.

Du bruit avait bien été perçu par le personnel, mais on était loin de s'attendre à cet exploit.

On dut constater avec étupeur, quelques heures plus tard, que l'absence du valet de chambre, concordait avec celle de l'argenterie, estimée 60.000 francs.

De suite, plainte fut portée à la gendarmerie et une enquête ouverte.

Samedi, 13 juillet, sera jour de congé pour les enfants des écoles

A l'occasion de son voyage à Verdun, le Président de la République a donné un jour de congé aux enfants des écoles. Ce jour a été fixé pour tous les établissements d'enseignement au samedi 13 juillet.

D'autre part, M. Gaston Doumergue, avant de quitter Verdun dimanche soir, a remis la somme de 2.000 fr. à M. Schleiter, député-maire, pour le Bureau de Bienfaisance.

TRIBUNAL MILITAIRE

AUDIENCE DU 25 JUIN

Insoumission en temps de paix. — Gaston Linrent, 43 ans, du recrutement de Lille, était insoumis depuis 1905. Il a été arrêté il y a quelques mois à Ferrière-la-Grande ; comme il est marié et père de 4 enfants, il s'en tire avec un an de prison et le bénéfice de la loi du sursis.

Vols militaires. — Une équipe de 6 soldats de 2e classe du 43e R.I en garnison à Arras, dévalisèrent les magasins des 6e et 10e Cies en viande de boucherie, boîtes de conserves, lingerie et vêtements. Le chef de bande Emile Duchesne a été condamné à 1 an de prison ; Jules Martel, 3 mois; François Vermer, 2 mois avec sursis ; Julien Vorcleyen, 2 mois avec sursis ; Emile Devienne, 1 mois avec sursis ; Marcel Duileu, 1 mois avec sursis.

Un drame de l'inconduite rue Jules Guesde à Lille

Un manœuvre jeta son amie par la fenêtre ; il a été arrêté

Le quartier de Wazemmes a été mis en émoi hier soir par un drame de l'inconduite. Un manœuvre jeta son amie par la fenêtre dans les circonstances que nous relatons ci-après :

« Je ferai de la prison, mais je la tuerai ! »

M. Decel Armand, 26 ans, manœuvre, demeurant 227, boulevard Victor-Hugo, à Lille, vivait depuis deux ans, avec Mlle Raymonde Play, 21 ans, fileuse. Cette dernière, lasse des brutalités de son ami le quitta dimanche dernier et retourna chez ses parents, 97, rue Jules-Guesde.

Exaspéré par ce départ, Deroel, après de nombreuses stations dans divers estaminets, se rendit chez les parents de sa maîtresse et proféra devant la mère de celle-ci, des menaces de mort : « Je ferai de la prison, mais je la tuerai », dit-il.

Il quitta cette maison à 18 heures. Mais une demi heure plus tard il revint et enfonça la porte de la chambre de son amie. Celle-ci effrayée, essaya de se rendre chez sa voisine en passant par la fenêtre. Elle réussissait dans cette tentative quand Deroel se précipitant dans la chambre d'à-côté brutalisa la femme qui tendait une main secourable à Mlle Play et repoussa cette dernière dans le vide

La malheureuse, qui est mère d'un bébé de 6 mois, tomba d'une hauteur de 3 m. 50. Relevée immédiatement, elle fut transportée à l'Hôpital de la Charité où le médecin déclara redouter des complications internes.

Quant à Deroel, qui avait tenté de fuir, il a été arrêté et sera déféré au Parquet pour coups et blessures et violation de domicile.

Un peintre se tua en tombant d'un toit à Maubeuge

Hier, dans la matinée, vers 11 heures, un sujet polonais âgé d'une quarantaine d'années, au service de l'entreprise de peinture Dekerpel, de Valenciennes, qui procède actuellement à la réfection des toitures et vitrages des Aciéries du Nord, route de Valenciennes, à Maubeuge, tiennes usines Dupressoir, était grimpé sur un toit lorsqu'une des plaques de fibro-ciment formant la couverture céda. Le malheureux fut précipité dans le vide d'une hauteur de plusieurs mètres et vint s'abîmer sur le sol dans l'atelier de fonderie.

La mort fut presque instantanée.

En attendant des renseignements sur l'identité de la victime, son corps a été transporté à la morgue.

A noter qu'il y a à peine un mois, au même endroit un jeune homme de la même entreprise a trouvé la mort dans des conditions exactement semblables.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

Quatre mille maisons ouvrières seraient construites par le Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing

On annonce que le Consortium Textile de Roubaix-Tourcoing a décidé la constitution d'une caisse de l'habitation, alimentée par une cotisation annuelle de 3 % sur les salaires paye, qui entreprendrait la construction de 4.000 maisons ouvrières dans le centre de Roubaix-Tourcoing.

APRES L'ACCIDENT MORTEL DU BOULEVARD BEAUREPAIRE

Descente u Parquet

Nous avons relaté, dans notre édition d'hier, le terrible accident qui s'est produit, lundi soir au Boulevard Beaurepaire, au cours duquel, M. Tierlinck Désiré, de Tourcoing, fut mortellement blessé.

Le Parquet, composé de MM. Glorian, juge d'instruction, Lebrun, greffier, et Lelièvre, substitut, s'est rendu sur les lieux hier après-midi, vers 15 heures accompagné de MM. Desmet, commissaire central et Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement.

Le camion automobile, conduit par le chauffeur Delreux Fernand, fut amené sur les lieux.

Il fut retrouvé sur la paroi droite, quelques esquilles d'os, provenant de la boîte crânienne de la malheureuse victime. On procéda ensuite à la reconstitution de l'accident.

Il a été inculpé d'homicide par imprudence et prié de se tenir à la disposition de la justice.

ACTUELLEMENT, Braderie monstre, aux Chaussures Boucau, 5, rue Pierre-Motte, Rx 7d

COLLISION D'AUTOS RUE DE LANNOY

Hier, à 16 h. 30, une collision s'est produite entre une auto conduite par M. Scheffer, demeurant rue Lalande, venant de la Place de la Liberté et se dirigeant vers Lannoy et un camion-auto venant de la rue Jules-Guesde et piloté par M. Jules Volechen, demeurant rue du Téléphone à Croix, qu'accompagnait son patron, M. Planquart, demeurant, 10, place de la Liberté à Roubaix.

Le choc fut si violent que l'auto de M. Scheffer fut démolie et M. Planquart a été blessé à la jambe gauche.

M. le commissaire du 3e arrondissement a ouvert une enquête.

L'auto d'un filateur roubaisien entra en collision avec un autocar à Paris

Une collision s'est produite hier après-midi à l'angle de l'avenue des Acacias et de l'avenue de Madrid, à Paris, entre un autocar et deux automobiles. Un de ces véhicules était conduit par M. Alfred Motte, filateur, à Roubaix. Dans l'accident il y a eu trois blessés : MM. Masson, Mercier et Mme Mercier. Cette dernière a été transportée dans un état grave à l'hôpital Beaujon.

A LA MAISON BLEUE
32 Place Nouvelle Aventure LILLE
Ses Robes, Ses Manteaux

LES VOLS

Depuis un certain temps, les ouvriers de l'usine Société Anonyme des Presses Françaises F. L., rue Latine, à Roubaix, constataient des disparitions d'argent de leurs portefeuilles laissés dans leurs effets au vestiaire.

Les soupçons se portèrent sur un ouvrier algérien et une surveillance étroite fut exercée. Hier, vers 10 heures, le nommé Bou Médieu ben Larbi, 37 ans, manœuvre, demeurant rue de Mouvaux, 101, fut surpris au moment où il enlevait un portefeuille dans le veston appartenant à Desmet Victor, 19 ans, tourneur en fer, demeurant à Hem. Le portefeuille contenait une somme de 80 fr. Desmet avertit immédiatement ses camarades d'atelier, qui s'éloignèrent momentanément, laissant l'Algérien seul. Ce dernier, se voyant découvert, voulut se débarrasser du produit de son vol.

Appelé devant M. de la Chassagne de Sereys, commissaire de police du 4e arrondissement, Bou Medieu nia les faits qui lui sont reprochés. Il a néanmoins été arrêté et conduit à la maison d'arrêt de Lille, à la disposition de M. le procureur de la République.

— La nuit dernière, vers 0 h. 55, une patrouille de police, a surpris un individu au moment où il venait de dérober une lanterne allumée, placée face du N° 10 de la rue Saint-Vincent-de-Paul, sur un tas de matériaux dé-

---

FEUILLETON DU 26 JUIN 1929. — N° 18

le Réprouvé

GRAND ROMAN D'AMOUR PAR Jean Lethuguenin

— A quoi bon parler encore de ça, monsieur le curé, puisque M. Jean est mort et qu'il n'a plus de compte à rendre à personne.

Pierre, en disant ces mots, courbait la tête et regardait le sol à ses pieds

— La mémoire d'un mort doit être respectée, repartit l'abbé Gildaz. Il n'est pas indifférent pour Jean de Saint-Riquier, même quand il est couché dans la tombe, qu'on l'accuse d'un crime qu'il n'a pas commis.

Pierre hocha lentement la tête.

— Eh bien, monsieur le curé, je ne voudrais pas vous faire de peine, je sais que vous aviez de l'amitié pour M. Jean, mais, puisque vous me demandez de parler selon la vérité, je suis bien forcé de vous dire que mon opinion n'a pas varié. Je répéterais ce que j'ai dit aux gendarmes et au juge, que M. Jean tenait le fusil braqué sur la poitrine de M. de Saint-Riquier et qu'il a pressé la détente. Il ne se possédait plus le garçon, vous comprenez. Le père et le fils, voyez-vous, monsieur le curé, étaient aussi violents l'un que l'autre; alors ce qui devait arriver est arrivé. Le fils n'aurait pas tué le père, c'est peut-être le père qui aurait tué le fils... Maintenant, que Dieu leur pardonne ! Ils sont tous les deux dans la tombe.

Après un moment de silence, le curé observa :

— Vous rendez-vous compte, Pierre, que, si vous ne vous étiez pas mêlé de cette affaire, le père et le fils seraient encore vivants aujourd'hui et que nous garderions bon espoir de les réconcilier ?

— Pardi ! monsieur le curé, c'est une vérité; mais c'en est une aussi que M. de Saint-Riquier et son fils seraient encore vivants, si M. Jean n'était pas revenu à Estou au lieu de rester à Bordeaux. Vous trouvez peut-être qu'il avait raison d'enlever Mlle Chavanne ?

— Non, c'était une faute ; mais elle aurait pu se réparer. Jean de Saint-Riquier voulait épouser Alice, son père aurait fini par consentir au mariage.

— Je ne suis pas de votre avis, monsieur le curé, et Mlle Chavanne aurait été malheureuse. Pourquoi M. Jean venait-il chercher une fille qui n'était pas de sa condition, au lieu d'épouser une demoiselle de son monde ? Moi, j'ai cru bien faire en empêchant un coup de tête qui ne pouvait donner rien de bon. Mlle Alice n'aurait plus été qu'une fille séduite que personne n'aurait plus respectée. Pour moi, qui avais de l'estime, de l'amitié pour elle, je ne pouvais pas souffrir ça.

Que pouvait répondre l'abbé Gildaz ? Pierre ne parlait-il pas en vrai défenseur de la morale ? Un prêtre devait-il prendre contre lui le parti du pécheur ? Pourtant il n'était pas donc : la morale de Pierre était avant tout faite d'égoïsme ; défendre l'innocence d'Alice et son honneur fournissait le prétexte, mais le mobile était la jalousie.

— Croyez-vous que la pauvrette soit heureuse, à présent ? ne put-il s'empêcher de murmurer.

— Elle le redeviendra. Patience ! monsieur le curé, laissez faire le temps. Elle finira par oublier. Alors elle épousera un honnête garçon qui sera de sa condition et avec lequel elle n'aura pas à rougir d'être née paysanne.

L'abbé Gildaz savait assez quel était cet honnête garçon auquel Pierre faisait allusion.

Désespérant d'obtenir du valet de ferme un mouvement de générosité en faveur de Jean, il reprit sa marche et gagna par un détour la grille du château.

Il songeait malgré lui que Pierre était l'instrument des maléfices de Satan. Cet homme, animé par la haine, restait un danger. Si jamais il avait appris que Jean était encore vivant, il n'aurait pas manqué de le trahir.

— J'ai bien fait de presser Jean de repartir, se disait le prêtre.

Il ignorait que, par malheur, le jeune homme avait justement rencontré Pierre.

Quand il se présenta devant Mme de Saint-Riquier et, après beaucoup de précautions oratoires, lui fit le récit de son entrevue avec Jean, il la trouva bien moins bouleversée qu'il ne s'y était attendu.

Mme de Saint-Riquier lui livra le secret de son sang-froid : le cadavre qu'on avait transporté au château n'était pas celui de Jean ; le regard d'une mère n'avait pas s'y tromper.

Cela ne veut pas dire qu'elle ne manifestait aucune émotion. Elle ne se lassait pas de réclamer toujours de nouveaux détails sur cette visite que Jean avait rendue la nuit à l'abbé Gildaz. Et elle se montrait naturellement impatiente de le revoir, elle aussi. Mais elle tremblait en même temps à l'idée que Jean risquerait d'être reconnu et de se faire prendre s'il descendait encore à Estou.

— S'il veut passer en Espagne, disait-elle, je lui ferai parvenir de l'argent par Grégoire. Quand il aura tranchi la frontière, j'irai le rejoindre.

— Vous ne le pourriez pas sans danger pour lui, madame, objecta le curé. Votre déplacement serait, soyez-en sûre, remarqué et interprété. On soupçonnerait un mystère et, en cherchant à le dissiper, on découvrirait que Jean n'est pas mort.

— Alors, j'irai dans la montagne.

— Ce ne serait pas moins suspect. Non, laissez plutôt Jean venir une nuit au château.